

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI, atteste que :

Camille BOUGET

salarié de l'entreprise LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE TECHNIQUE et NUCLEAIRE (LIP), a suivi l'action :

N1 ANFAS Nord Pas-de-Calais (sécurité des personnels des entreprises).

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 10/08/2026 au 10/08/2026, sur une durée totale de 7h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à ZI Petite Synthe 676 avenue de la Gironde 59640 Dunkerque
Le 10/08/2026

Cachet et signature



Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.